

Serreau

Formation

1771 rue de Montaran
45770 SARAN

CACES R 390

Conduite en sécurité des Grues auxiliaires selon définition de la CNAMTS
(Recommandation R. 390 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS)).

Objectifs

- Être capable de conduire et d'utiliser une grue auxiliaire en respectant les règles de sécurité, selon la recommandation R 390 de la CNAMTS.

Public et prérequis

- 18 ans, obligation de posséder le permis correspondant à la catégorie de véhicule équipé de la grue auxiliaire (sinon obligation de se faire accompagner d'un conducteur qualifié).
- Maîtrise des savoirs de base, notamment pratique de la langue française.

Programme (Extraits)

- Conduite sur voie publique et privée. Commandes et équipements des grues.
- Notions de physique, Technologie et stabilité des grues auxiliaires.
- Positionnement et exploitation de la grue auxiliaire.
- Vérifications et entretien d'usage. **Option télécommande (selon besoins).**

Intervenants

Moniteurs spécialisés, ayant une connaissance et une expérience professionnelle dans le domaine.
Testeurs certifiés.

Validation

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues auxiliaires, selon la recommandation CNAMTS « R 390» (Centre testeur certifié par SGS-ICS).

Calendrier de formation

Calendrier des stages sur notre site Internet : www.serreau.fr. Durée de 14 h à 35 h selon niveau.

Coût de la formation

Nous consulter. Un devis personnalisé, adapté à votre situation, vous sera proposé.

Moyens et lieux de formation

Salles de cours équipées de matériel pédagogique, Différents modèles de grues, Hangar spécialement aménagé avec rampe d'accès. Quai de chargement.

Lieu de formation : 1771 rue de Montaran - 45770 SARAN

Possibilité de formation en entreprise. Nous consulter.